

QUELQUES PHOTOS



Chambre



Office commun

“
Salle de détente
”

CONTACT:

Centre de Formations
Paramédicales

40 Av Charles de Gaulle
BP 70600
79021 NIORT CEDEX

05.49.78.25.02
cfp@ch-niort.fr
www.ch-niort.fr

HEBERGEMENT AU CFP DE NIORT



 CENTRE
DE FORMATIONS
PARAMEDICALES



L'HEBERGEMENT

Le Foyer est situé à l'intérieur du Centre de Formations Paramédicales qui se trouve dans l'enceinte du Centre Hospitalier de NIORT

Il comporte des chambres réservées aux étudiants et élèves des différentes sections :

- Infirmier(e)s,
- Aides Soignant(e)s,
- Auxiliaires de puériculture.

Composition d'une chambre individuelle

- un lit (1 personne) avec housse de matelas plastifiée et oreiller
- un coin toilette (lavabo) séparé de la chambre par une armoire lingère/penderie,
- un bureau, 2 chaises

A disposition à chaque étage

- Deux blocs sanitaires (douches et salle de bain),
- Un office où se prennent le petit déjeuner et le dîner. (micro-ondes + plaque électrique, bouilloire, cafetière).

Les appareils électroménagers ne sont pas autorisés dans les chambres.

A prévoir lors de l'emménagement

Vaisselle et linge (toilette + lit)

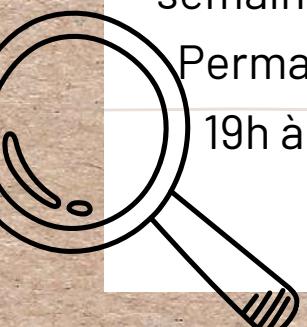


Les aides au logement

Elles concernent tous les étudiants-élèves (sans distinction de résidence, d'âge, de situation professionnelle).

Elle sont attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres (C. A. F.).

C'est auprès de cet organisme qu'il faut s'adresser pour déposer un dossier www.caf.fr



LA RESTAURATION

Le restaurant hospitalier est à la disposition de tous les étudiants-élèves du lundi au vendredi inclus.
Les repas sont servis le midi de 11h30 à 14h30



Le paiement s'effectue au moyen d'une carte délivrée par le Centre de Formations Paramédicales. L'approvisionnement se fait au bureau du régisseur (projet borne en cours). Cette carte est à restituer au départ de l'étudiant .

Pour les repas du soir et du week-end, les étudiants-élèves ont la possibilité de préparer leur repas dans l'office de chaque étage.

Proposition de repas à 1€ durant la semaine (Lundi soir au vendredi soir).

Permanence pour la distribution de 19h à 19h30 à la salle de détente.